

QUELQUES EXPLICATIONS

Le métier de Coach professionnel nécessite de se protéger contre les risques professionnels. Vous pouvez causer des dommages à une personne morale (entreprise) ou physique (un particulier) lors de l'exercice de votre métier.

Ces dommages, même si heureusement ils sont peu fréquents, existent et peuvent être très importants. Il est donc primordial de vous couvrir par une **assurance responsabilité civile** telle que l'**assurance RC COACH**. Votre Coaching de qualité sera ainsi accompagné d'une couverture appropriée.

Depuis 2009, EMCC a développé une telle couverture auprès d'une importante compagnie d'assurances, Ethias, en collaboration avec le courtier DAP (Degauquier & Partners). Cette année, nous avons décidé de lui redonner un coup de projecteur en renégociant pour vous une couverture **sans franchise** à un **tarif préférentiel**.

Qu'est ce qui est couvert par l'assurance RC COACH ?

Cette assurance couvre les dommages que vous pouvez occasionner à vos clients, prestataires, salariés, concurrents et même à des associations de consommateurs ou d'entreprises.

Exemples de source de dommages avec le métier de Coaching professionnel

- Omission, oubli, inexactitude
- Erreur de droit ou de fait ou d'appréciation
- Manquements aux obligations de conseils, d'informations, de mise en garde ou de collaboration

Exemples de cas dans lesquels vous pouvez faire appel à cette assurance

- Lors de votre prestation de Coach en développement personnel vous faites des erreurs d'appréciation et votre client porte plainte ou demande des dédommagements => Cela rentre dans le cadre de votre assurance RC professionnelle
- Lors de votre prestation de Coach en entreprise, vous manquez à votre devoir de confidentialité ou bien en dépit de vos conseils et de vos apports, un manager ne s'améliore pas, puis démissionne. Du coup l'entreprise intente une action en justice contre vous pour le préjudice subi.

La RC COACH (assurance responsabilité civile professionnelle pour coaching professionnel) permet de couvrir vos prestations.

QUELQUES EXPLICATIONS

Responsabilité professionnelle

- Tous dommages confondus (matériels, corporels et immatériels) – 1.250.000 EUR
- Franchise - néant

Responsabilité exploitation

- Dommages corporels - 1.250.000 EUR
- Dommages matériels - 125.000 EUR
- Franchise - néant

Protection juridique RC Exploitation :

- Défense civile + recours civil : 12.500 EUR

Tarif par an pour les activités de coach :

- Pour les membres EMCC Belgium accrédités EIA : 100,00 EUR TTC
- Pour les autres membres EMCC Belgium : 130,00 EUR TTC

Le courtier Degauquier & Partners vous contactera personnellement pour conclure cette assurance.

Chaque Coach souscripteur recevra un contrat individuel de l'entreprise d'assurances Ethias, qui seul aura valeur contractuelle, les renseignements fournis dans le présent document et sur le site le sont à titre purement indicatif. La responsabilité d'EMCC Belgium et du courtier Degauquier & Partners ne pourra en rien être engagée.

CONTACT

DEGAUQUIER & PARTNERS
Rue du Bergeant, -10
7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tel: 069 661 129

Contact par mail : info@dap.be